

La loi Girardin

La défiscalisation Outre Mer est l'un des dispositifs les plus efficaces car il permet pour les particuliers une réduction directe du montant de l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement propose aux particuliers qui participent, par leur investissement au développement de l'Outre Mer, de défiscaliser entre 25% et 50% du montant de leur acquisition.

N'hésitez pas à nous contacter pour une étude personnalisée